

## Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI)

### **Demande de crédit MI 21-2024-63 bâtiment pour le parascolaire et la musique – crédit d'étude**

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 16 septembre et le 14 octobre 2024 la commission MI a étudié la demande de crédit d'étude pour le bâtiment pour le parascolaire et l'école de musique.

Vu la construction du nouveau quartier de Vailly et l'arrivée de nouveau élèves, l'école Robert-Hainard nécessitait un agrandissement. Il a été décidé de réaménager cette école afin de pouvoir offrir six classes supplémentaires en transformant notamment les espaces réservés au parascolaire.

Afin de garantir un accueil de qualité, tant pour le parascolaire que pour le restaurant scolaire, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment proche de l'école, face à la salle omnisports.

Celui-ci comprendra le restaurant scolaire, les surfaces pour le parascolaire et un étage dévolu à l'école de musique.

Quelques questions sont posées concernant l'insonorisation pour la musique ainsi que les besoins futurs de l'école de musique. Un acousticien interviendra et il a été tenu compte de l'augmentation potentielle du nombre d'élèves à l'école de musique dans le calcul des surfaces.

L'arborisation actuelle à l'arrière de ce bâtiment sera conservée au maximum.

La question est posée de savoir si des subventions du FIDU peuvent être obtenues, il est rappelé que le parascolaire n'est pas considéré par le FIDU mais que la demande sera faite dans le cadre de la réorganisation de l'école.

Un commissaire aurait voulu une réserve de deux classes supplémentaires, cela n'est pas possible dans le cadre du réaménagement de l'école, mais il est possible de jouer sur la limite géographique entre Luchepelet et Robert-Hainard pour la répartition des élèves.

Ce projet jugé pertinent, la commission passe au vote et vous recommande par

**7 pour (7 membres présents)**

D'accepter la demande de crédit d'étude pour le bâtiment parascolaire et l'école de musique MI 21-2024-63 d'un montant de CHF 990'000.- TTC.

Bernex, le 15.10.2024

La rapporteuse  
Sandra Marconi